



**TéléviZone d'Action pour
la Liberté d'Expression
Audiovisuelle**
association loi de 1901
Zalea TV - 47 rue d'Aubervilliers - 75018 Paris

**AUTORISATION DE DIFFUSION
D'OEUVRES AUDIOVISUELLES
ET CINÉMATOGRAPHIQUES À
DES FINS NON COMMERCIALES**

ZALEA TV représentée par :

Nom :

Prénom:

En qualité de :

Ci-après dénommée « ZALEA TV » d'une part,

ET

M., Mme, ou Mlle (rayer les mentions inutiles)

Nom:

Prénom:

Agissant en son nom propre
ou au nom de l'organisme
(rayer la mention inutile)

Nom de l'organisme:

Adresse :

En qualité de:

Ci-après dénommé « le contractant »
d'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIVIT:

ZALEA TV est une chaîne généraliste nationale issue du Tiers Secteur Audiovisuel, associative, non-commerciale et à but non-lucratif. ZALEA TV ne diffuse pas de spots publicitaires pour des sociétés commerciales. ZALEA TV ne diffuse pas non plus de billboards de sponsoring de programmes par des sociétés commerciales. Les noms des partenaires de toute nature ayant contribué au financement des programmes diffusés par ZALEA TV apparaissent au sein des génériques de ces programmes.

Le réseau de diffusion de ZALEA TV n'a pas de limite territoriale. Les supports de diffusions peuvent être de toute nature (satellite, câble, hertzien analogique ou numérique, internet, projections publiques, et tout autre moyen connu ou inconnu à ce jour).

FAIT LE :

À:

En deux exemplaires originaux

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT:

Le contractant autorise par la présente autorisation, ZALEA TV à diffuser sur son antenne, à des fins non-commerciales :

- sur son antenne (satellitaire, adsl, câblée, hertzienne analogique ou numérique) oui non
- par Internet sur son site www.zalea.org en streaming: oui non
- par Internet gratuitement en Vod (Vidéo à la demande): oui non
- lors de projections publiques oui non

le programme suivant :

Titre du programme :

Réalisateur :

Durée :

Date de production :

Cette cession est consentie à titre gracieux et sans exclusivité pour une période de à compter de la date de signature de la présente autorisation.

Le document pourra être rediffusé au moins 8 fois dans la semaine qui suit sa première diffusion. Au delà de la première semaine, le nombre de rediffusions sera limité àfois. Le contractant peut mettre fin à cette autorisation par écrit avec un préavis de 3 mois.

CLAUSES PARTICULIERES :

Le contractant déclare disposer, sans restriction ni réserve, des droits d'exploitation objets des présentes ainsi que tout recours ou action que pourrait former à titre quelconque, à l'occasion de l'exercice de ses droits par ZALEA TV, toute personne ou société ayant participé directement ou indirectement à la réalisation du programme cité ci-dessus.

Le contractant autorise ZALEA TV à citer l'organisme et le(s) réalisateur(s) dans la communication sur la programmation.

Le contractant autorise ZALEA TV à utiliser des extraits des programmes ci-dessus, signalés comme tel, dans les seules bandes annonces de présentation des programmes de ZALEA TV

LE DIFFUSEUR
ZALEA TV

LE CONTRACTANT